

Transmis par courriel

Madame Anne Hiltbold
Département de l'instruction
publique, de la formation et
de la jeunesse
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
1204 Genève

Genève, le 23 mai 2024

Concerne : Soutien envers vos collaboratrices et collaborateurs

Madame la conseillère d'État,
Chère Madame,

Depuis le changement de législature, le corps enseignant du DIP est la cible de nombreuses attaques et propos irrévérencieux, tant dans les médias qu'au sein des instances gouvernementales. Ces propos parfois fallacieux instaurent un climat de défiance envers le DIP, que vos interventions publiques ne sont malheureusement pas de nature à apaiser. Votre manque de soutien envers vos collaboratrices et collaborateurs — révélé encore récemment dans le cadre du dossier de la fête des parent·es — est tout simplement inacceptable. Vous avez en effet laissé Monsieur Poncet, sur Léman Bleu, traiter le DIP de « fabrique de crétins », sans produire la moindre réaction.

Par ailleurs, alors même que vous affirmiez lors de la conférence de presse de rentrée du 15 août 2023, que le bien-être des élèves constituait l'une de vos priorités, il est incompréhensible que vous désavouiez, moins d'une année plus tard, une équipe et son directeur dont les actions poursuivaient ce même objectif tout en s'inscrivant parfaitement dans le cadre réglementaire et institutionnel. L'école se doit en effet non seulement de respecter la diversité des configurations familiales contemporaines mais également de lutter contre les stéréotypes de genre. A ce titre, célébrer « la fête des gens qu'on aime » est une pratique particulièrement répandue dans les écoles genevoises et ce depuis de nombreuses années car elle permet de préserver les sensibilités de toutes et tous les élèves et non simplement de se conformer à la majorité des situations. D'ailleurs, le « congé paternité » est devenu le 1^{er} janvier 2024 le « congé de l'autre parent » (OFAS), illustrant bien que l'idée d'une parentalité inclusive n'est pas la lubie de quelques enseignant·es isolé·es, mais une volonté institutionnelle.

Dans ce cadre, il est par ailleurs inadmissible d'accuser de « militantisme » des professionnel·les qui se contentent d'appliquer les recommandations pédagogiques autour du fait religieux produit issues du service de l'enseignement et de l'évaluation de la DGEO. L'inclusion, ne vous en déplaît, n'est pas une affaire d'opinion, mais de loi. En effet, selon l'article 12, alinéa 1 de la LIP : « Le département lutte contre les discriminations directes ou indirectes fondées sur une

caractéristique personnelle, notamment l'origine, l'âge, le sexe, l'orientation affective et sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre, l'intersexuation, les incapacités, les particularités physiques, la situation sociale, la situation familiale, les convictions religieuses ou politiques ». En tant que magistrate, vous êtes garante de l'application de cette loi, à moins de tenter de la modifier – et d'y parvenir –, ce qui constituerait une autre forme de militantisme. En effet, votre vision d'une école plus traditionnelle n'en demeure pas moins un projet politique et militant.

Malheureusement, dans le cadre de cette polémique affligeante vous avez surtout montré une méconnaissance totale du terrain, ainsi que du dossier en question. Par ailleurs, vous n'avez fait qu'accentuer la défiance que le corps enseignant entretient déjà à l'égard du département. Enfin, s'il semble particulièrement étonnant que vous considériez les enseignant-es comme étant moins concerné-es par l'école que les parents d'élèves, ce n'est pas en tant que mère que vous avez été invitée à vous exprimer dans les médias, mais bien en tant que conseillère d'État en charge du DIP et, à ce titre, vous avez, que vous le vouliez ou non, un devoir de soutien, voire de protection à l'égard de vos collaborateurices, devoir que la SPG souhaiterait vous voir incarner davantage.

En effet, vous prétendez vouloir restituer le respect de l'enseignant-e, mais en désavouant publiquement un-e agent-e de la fonction publique, vous affaiblissez l'ensemble de l'institution dont les attaques remettent en cause l'autorité alors qu'il vous revient au contraire de la soutenir afin que chacun-e, à son niveau, puisse mener à bien sa mission selon la loi, les recommandations institutionnelles et les données scientifiques.

Enfin, s'il est déjà problématique que vous laissiez les député-es insulter le corps enseignant sans réagir publiquement, il l'est encore davantage que vous les laissiez produire des arguments erronés sans les contredire ou les rectifier. Pire encore, vous semblez vous-même accorder la même valeur à vos opinions personnelles qu'aux données scientifiques. Malgré plusieurs relances, vous n'avez toujours pas montré comment seul-es cinq enseignant-es par année seraient concerné-es par un changement de cycle à l'école primaire — comme vous l'avez affirmé lors des débats parlementaires autour de la formation initiale des enseignant-es — alors qu'iels sont plusieurs dizaines à travailler sur deux cycles (titulaires de 4-5P, ECSP, enseignant-es complémentaires). Vous avez également affirmé dans *Le Temps* le 2 mai 2024, en parlant des « moins bons élèves », « si être mélangés avec les meilleurs aidait vraiment à progresser, cela se saurait ». C'est pourtant ce que la recherche scientifique internationale a démontré depuis longtemps. Si un savoir est attesté en éducation, c'est le fait que les élèves qui apprennent facilement entraînent les autres dans leur sillage, que l'hétérogénéité est la meilleure prévention du décrochage et que les résultats globaux en profitent systématiquement. Repousser la relégation le plus tard possible dans le cursus scolaire de chaque élève est l'un des facteurs les plus déterminants pour atténuer l'inégalité des chances, instituer la culture commune et renforcer le lien social. La dernière synthèse établie pour le CNEC (Conseil national d'évaluation du système scolaire) conclut ainsi que « les élèves bénéficiant d'un système unifié sont tirés vers le haut plutôt que vers le bas »*. En tant que cheffe de département, vous ne pouvez plus vous contenter d'appuyer vos interventions sur vos opinions personnelles, surtout quand elles sont clairement contredites par des savoirs aussi solides que ceux qui empêchent de mettre en doute (par exemple) le dérèglement climatique. Quelle sera la crédibilité de l'école publique, garante d'un discernement ancré dans l'instruction, si elle-

même prêche le relativisme ? Vous savez que la formation des enseignant-es est politiquement attaquée au motif qu'elle serait trop théorique : nous ne pouvons pas imaginer que vous militiez vous-même pour la réduction de son volume par préférence pour les vérités alternatives contre la réalité des faits.

Ainsi, la SPG demande instamment qu'à l'avenir vous réagissiez publiquement pour défendre le corps enseignant au lieu d'alimenter les dérives « réactionnaires » qui occupent malheureusement trop souvent l'espace médiatique et que vous appuyiez vos interventions sur des faits pédagogiques et scientifiques.

En vous remerciant par avance de l'attention portée à ces lignes, je vous prie d'agréer, Madame la conseillère d'État, chère Madame, l'assurance de ma haute considération.



Pour le comité de la SPG,
Francesca Marchesini, présidente

* Lafontaine, D. (2017). *La différenciation dans les systèmes éducatifs : pourquoi, comment, avec quels effets ?* Rapport commandé par le CNESEO (Conseil national d'évaluation du système scolaire). URL : <http://www.cnesco.fr/fr/differenciation-pedagogique> (p. 46).